

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE
ET DE LA MER

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT
D'ASSISTANTS D'ADMINISTRATION DE L'AVIATION CIVILE
DE CLASSE SUPERIEURE**

SESSION 2017

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

OPTION : GESTION FINANCIERE

15 questions à choix multiple

10 questions à réponse courte

Le (la) candidat(e) est invité(e) à vérifier que le sujet comporte les pages numérotées de 1 à 9
(page de garde non comprise)

DURÉE : 3 H 00

COEFFICIENT : 3

IMPORTANT :

« Afin de préserver l'anonymat des copies, il est rappelé qu'aucun signe distinctif ne doit apparaître sur la copie. Il est demandé à ce que le (la) candidat(e) compose à l'encre noire ou bleue (pas de turquoise). Il est également vivement recommandé, sous peine d'annulation de l'épreuve concernée, de ne pas apposer sa signature, ni d'inscrire son nom, grade, ou tout autre mention personnalisée. **Le nom du candidat ne doit figurer qu'à l'emplacement réservé à cet effet et qui sera soigneusement caché par le rabat** ».

Séries de 15 questions à choix multiples (QCM) et de 10 questions appelant à réponse courte (QRC) relatives à la gestion financière.

Notation : Chaque question du QCM vaut 1 point. Chaque question du QRC vaut 2,5 points. La note sur 40 points obtenue sera divisée par 2 afin d'obtenir une note définitive sur 20.

I - QUESTIONS A CHOIX MULTIPLE

(une seule réponse possible)

1. LA LOLF est :

- La loi ordonnant les finances
- La législation organisant les finances
- La loi organique relative aux lois de finances
- La loi pour les ordonnateurs et les finances

2. Sont dotés d'un budget annexe :

- Les monnaies et médailles
- Le Journal Officiel
- La CNIL
- La CADA

3. Quelle recette est collectée par la DGAC pour des tiers

- La RSTCA
- La taxe d'aéroport
- La redevance de route
- La taxe de l'aviation civile

4. Un seul des programmes suivants fait partie de la Mission « Contrôle et exploitation aériens » lequel ?

- Infrastructures de la navigation aérienne
- Soutien aux prestations de l'aviation civile
- Contrôle technique
- Transport aérien

5. Qui est chargé de vérifier la soutenabilité d'un budget opérationnel

- L'agent comptable
- L'ordonnateur principal
- Le contrôleur budgétaire
- La cour des comptes

6. A quelles dépenses la fongibilité asymétrique s'applique-t-elle?

- Dépenses de fonctionnement
- Dépenses d'investissement
- Dépenses de personnel
- Toutes les dépenses

7. Un service facturier n'est pas chargé de

- Payer les dépenses d'un ordonnateur
- Liquider la dépense
- De passer un contrat pour un ordonnateur
- Récupérer les factures sur la plateforme dédiée

8. Le régisseur :

- Peut payer tout type de dépense quelque que soit sa nature
- Représente le comptable au sein d'une unité opérationnelle
- Dispose d'un budget en propre indépendant de l'ordonnateur
- Est obligatoirement un personnel issu de la direction du Budget

9. La liquidation c'est :

- Payer en liquide les fournisseurs
- Constater qu'une livraison a eu lieu
- Clore le dossier de la dépense
- Vérifier que les pièces justificatives sont jointes au mandat administratif

10. La M9:

- Est une instruction et une nomenclature commune
- Ne s'applique pas au budget annexe
- Ne s'applique pas à la comptabilité de Météo France
- Concerne le budget général

11. Quelle est la ressource qui fait partie des recettes de Météo France :

- Les redevances aéronautiques
- La TAC
- La redevance de surveillance et de certification
- La taxe sur le réchauffement climatique

12. La comptabilité analytique permet :

- D'identifier les coûts et les dépenses complets d'un matériel opérationnel ou d'une entité
- De connaître le patrimoine d'une entité
- D'établir la liste des matériels achetés dans l'année
- De déterminer la masse salariale

13. Parmi ces immobilisations quelle est l'indu :

- Immobilisation corporelle
- Immobilisation incorporelle
- Immobilisation financière
- Immobilisation fongible

14. L'ordonnateur principal à la DGAC est :

- Le sous-directeur des finances
- Le DSNA
- Le directeur général de l'aviation civile
- La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer

15. La cour des comptes :

- Contrôle du bon emploi et de la bonne gestion des fonds publics
- Juge les actes de détournement de biens publics
- Rédige le RAP qui est présenté au parlement
- Garantit l'accès aux documents administratifs comptables aux citoyens

II – QUESTIONS A REPONSE COURTE

